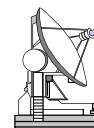


AMICALE DES ANCIENS DE FCR

FCR : France Câbles et Radio (ex-filiale de France Télécom)



Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 49 boulevard Victor 75015 PARIS

Internet : <http://anciensdefcr.eu>

Courrier : 9 rue de la Marne, 91480 Quincy sous Sénart

Tél : 01 69 00 39 10

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 FEVRIER 2019

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 14 février, à 10 heures,
Les membres de l'Amicale des Anciens de FCR, dont le siège est sis à Paris au 4, rue Chaudron, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte dans la salle du restaurant d'entreprise au n° 15 rue d'Anjou, Paris 8^{ème}.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre présent au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme titulaire d'un pouvoir.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Bonneau en sa qualité de Président de l'Amicale.

Le Bureau de l'Assemblée est composé de :

- Claude BONNEAU Président
- Dominique DOTIGNY Secrétaire
- André BRAUMAN Trésorier

Nombre d'adhérents : 40
Nombre de présents : 15
Nombre de pouvoirs : 14
Total présents et représentés : 29

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'ensemble des membres présents et représentés atteint 72,5 % du total des adhérents, soit bien davantage que le quorum (25%). En conséquence, les Assemblées générales ordinaire et extraordinaire sont régulièrement constituées et peuvent valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance à 10 h 30, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. - Examen et approbation du rapport de gestion 2018 présenté par le Président

1.1 Nombre d'adhérents

L'effectif au 01/01/2018 était de **45 membres**.

Depuis cette date nous avons eu en 2018 :

- **1 démission** : Dominique BOTTO
- **2 résiliations pour défaut de cotisation 2018** : Guy BARON et Michel TEXIER
- **2 décès** : Gilbert TORRES et Bernard PORTRON

Soit un effectif de **40 adhérents au 31/12/2018**

Au jour de notre assemblée, **l'effectif de l'Amicale est toujours de 40 adhérents.**

Le président propose d'observer une minute de silence à la mémoire de tous nos collègues disparus en 2018

1.2 Cotisations :

Pour l'année 2018, la cotisation avait été maintenue à 27,00 €.

Presque tous les membres de l'Amicale ont acquitté leur cotisation fin 2018 (sauf les 2 qui ont été radiés) ce qui a été obtenu suite à plusieurs relances personnalisées.

Il reste maintenant à faire aussi bien pour 2019 (encore cinq ou six cotisations à encaisser)

1.3 Déroulement du programme d'activités de l'année 2018

Le président fait un bilan rapide des évènements et activités proposées par l'amicale à ses adhérents en 2018 :

- **Assemblée générale du 15 février 2018**

La dernière Assemblée générale qui s'est tenue le 15 février 2018 **a réuni 11 membres** de l'Amicale et **12 adhérents** avaient donné **leur pouvoir**.

Par ailleurs, 12 personnes ont participé au repas.

Comme l'année passée, une contribution de 10 € était demandée à chaque participant au repas, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration.

- **Repas et CA du 14 juin**

Le déjeuner qui s'est tenu le jeudi 14 juin n'a réuni que 12 participants, ce qui est assez faible et plutôt décevant, mais plusieurs membres fidèles de nos rencontres avaient d'autres engagements pour ce jour-là. Toutefois, l'ambiance fut chaleureuse et conviviale, comme d'habitude.

Le CA de l'Amicale s'est également tenu le 14 juin au matin, afin d'examiner les points habituels de cette réunion de mi-année.

- **Repas et Conseil d'Administration du 11 décembre :**

Ce repas de fin d'année a connu un franc succès en réunissant 15 participants dans une ambiance sympathique et détendue comme le montrent les photos consultables sur notre site web.

Le Conseil d'Administration du 11 décembre a notamment réalisé un premier bilan des activités et du budget de l'année 2018 avant de valider un avant-projet de budget pour l'année 2019.

- **Chocolats de fin d'année :**

Un ballotin de chocolats a été envoyé aux adhérents ayant 70 ans et plus, soit **36 personnes** pour cette année.

Nous avons pu constater, au travers de nombreux messages et témoignages, que beaucoup de destinataires étaient très sensibles à cette petite attention de fin d'année.

1.4 Site web de l'Amicale :

Comme chaque année, nous avons mis en ligne les photos de nos différentes rencontres ainsi que le procès-verbal de la dernière Assemblée générale.

Notre site web a par ailleurs été complété ces dernières années par plusieurs témoignages et contributions historiques.

Nous sommes toujours aussi intéressés par tous les documents, photos, vidéos relatifs à l'activité passée de FCR et par vos témoignages personnels.

1.5 Changement d'adresse du Siège social

Suite à la démission de Dominique Botto, l'adresse du siège social de l'Amicale a dû être modifiée et transférée sur celle de Jean-Pierre GAINOT qui a gentiment accepté ce changement

Les formalités réglementaires auprès de la Préfecture de Police de Paris ont été effectuées par le bureau de l'Amicale.

Après diverses questions et observations échangées et plus personne ne demandant la parole, le Président soumet la première résolution au vote de l'Assemblée.

1^{ère} Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion présenté par le Président, approuve l'activité du Conseil d'administration pour l'année 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. - Examen et approbation des comptes 2018 :

André Brauman, Trésorier, commente les tableaux financiers joints à la convocation :

- les **dépenses** sont globalement **inférieures de 311 €** soit 9,8 % par rapport au budget. Cela résulte d'une participation sensiblement inférieure aux prévisions, de frais de fonctionnement légèrement au-dessous des prévisions et du coût des chocolats sensiblement inférieur au budget comme le montre le détail suivant :
 - le **repas de l'AG** : **440 €** (12 x 35 € + service) pour **525 €** au budget (15 personnes à 35 €)
 - le **repas de juin** : **450 €** (12 x 37 € + service) pour **525 €** au budget (15 personnes à 35 €)
 - le **repas de décembre** : **526 €** (15 pers à 35 €) pour **525 €** au budget (15 pers à 35 €)
 - les **chocolats de fin d'année** : **947 €** pour **1 080 €** au budget (36 personnes)
 - les **frais de fonctionnement** : **506 €**, pour **525 €** prévus au budgetDonc un total de **2 869 € pour les Emplois versus 3 180 € au budget (- 311 €)**
- Les **recettes** sont **inférieures** aux prévisions (**113 €** soit 4,8 %), essentiellement en raison d'une participation des adhérents inférieure aux prévisions
 - les **cotisations** 2018 s'élèvent à **1 136 €** pour une prévision de **1 134 € (+ 2 €)**
 - Les **intérêts 2017 du livret** perçus début 2018 sont de **5 €** pour **5 €** au budget
 - la **participation des adhérents** s'élève à **1 085 €** pour une prévision de **1 200 €**Donc un total de **2 226 € en Ressources pour 2 339 € au budget (-113 €)**
- globalement, le déficit est donc de **643 €**, au lieu de **841 €**, soit inférieur de **198 €** à celui prévu au budget 2018, ce qui est une bonne nouvelle ...
- À la fin de 2018, la trésorerie était de **3 914 €** qui se décomposent en :

Compte courant :	1 095 €
Compte livret :	2 575 €
Caisse :	244 €

Il convient toutefois de déduire au titre du budget 2018 les factures de **947 €** (chocolats) et de **526 €** (repas de décembre), réglées mais non encaissées au 31/12/2018.

La trésorerie disponible pour l'exercice 2019 est donc **de 2 441 € pour 2 327 €** prévus au budget 2018 (cf Tableau financier AG 2018), soit un **excédent de 114 €**.

Après quelques échanges et réponses aux questions posées, plus personne ne demandant la parole, le Président soumet la deuxième résolution au vote de l'Assemblée.

2^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance du rapport financier présenté par le Trésorier, approuve, à l'unanimité, les comptes de l'année 2018 et donne son quitus aux Administrateurs pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. - Examen du projet de budget 2019 présenté par le Président

Le Président commente la proposition du budget dont les caractéristiques sont les suivantes :

1. hypothèses pour les ressources :

- **cotisations** : pour tenir compte de la baisse de l'effectif, le montant est basé sur un nombre d'adhérents (36) inférieur à l'effectif actuel (40), avec une cotisation de 27 €
On a donc retenu un montant de **972 €**
- **participations des adhérents** :
 - 10 € / personne pour la participation au repas de l'AG 2018 (prévision 12 participants)
 - 35 € /personne pour le repas de juin (prévision 12 personnes)
 - 35 € /personne pour le repas de décembre (12 personnes)Soit un total de **960 €**
- **intérêts 2018 du livret A** versés début 2019 : montant de **5 €**

Soit un total Ressources de 1937 €

2. hypothèses pour les emplois :

- AG : 12 participants au repas pour un prix unitaire de 35 € soit **420 €**
- Repas de juin : 12 participants pour un prix unitaire de 35 € (soit **420 €**)
- déjeuner de décembre : 12 participants pour un prix unitaire de 35 € (soit **420 €**)
- chocolats de fin d'année : 36 ballotins à 27 € (soit **972 €**)
- Fonctionnement : le détail du montant inscrit (**340 €**) figure dans le tableau adressé avec la convocation (cf baisse due à la résiliation de l'assurance responsabilité civile)

Soit un total Emplois de 2 572 €

Il en résulte un **déficit prévisionnel de 635 €** pour une **trésorerie disponible de 2 327 €** en fin d'année 2019

Après quelques échanges le Président soumet la troisième résolution au vote de l'Assemblée

3^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale approuve le projet de budget pour l'année 2019 présenté par le Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. - Renouvellement des Administrateurs dont le mandat arrive à expiration

Le Président rappelle que le mandat des cinq administrateurs suivants arrive à échéance :

- **André BRAUMAN,**
- **Dominique DOTIGNY,**
- **Bernard FIALIP,**
- **Jean-Pierre GAIGNOT,**
- **Jean-Pierre GUILLEBAUD**

Tous ces administrateurs donnent leur accord pour un nouveau mandat.

Par ailleurs aucune candidature n'est parvenue au Secrétariat pour ces postes d'administrateurs, ni pour ceux déjà vacants depuis plusieurs années.

Le président soumet donc au vote la résolution suivante :

4^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale renouvelle pour 2 ans, conformément aux statuts, le mandat arrivé à échéance des Administrateurs suivants :

- **André BRAUMAN**
- **Dominique DOTIGNY**
- **Bernard FIALIP**
- **Jean-Pierre GAIGNOT**
- **Jean-Pierre GUILLEBAUD**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6. - Questions diverses

- Le Tableau des projections financières et des effectifs montre que la réserve de trésorerie de l'Amicale sera épuisée vers la fin 2021
- Le prochain Conseil d'administration et le repas de juin sont prévus **le jeudi 13 juin 2019**

Après avoir remercié les participants de leur participation et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale Ordinaire à 11 heures 30 et annonce la tenue immédiate de l'Assemblée générale extraordinaire.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le Président déclare ouverte l'Assemblée générale Extraordinaire à 11 heures 30.

Il précise qu'avec 15 membres présents et 14 représentés, soit 29 votants et 72,5 % des adhérents, le quorum de 25 % est largement atteint.

Le Président rappelle que pour l'Assemblée Générale extraordinaire, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

1. – Modification des statuts de l'Amicale (Article 11-premier alinéa)

Le Président expose à nouveau la raison motivant cette adaptation des statuts de notre association, à savoir, l'extrême difficulté de remplacer les administrateurs décidant de ne pas renouveler leur mandat, ce qui pourrait nous amener à un conseil d'administration composé de moins de six administrateurs, en contradiction avec les statuts.

Il est donc proposé de modifier lesdits statuts en indiquant que l'association sera dorénavant dirigée par un conseil d'administration composé de 4 à 6 administrateurs.

Après quelques échanges, le Président met aux votes la résolution suivante :

1^{ère} Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve la modification du premier alinéa de l'article 11 des statuts de l'Amicale des anciens de FCR, qui devient :

« L'association est dirigée par un Conseil d'administration de 4 à 6 membres élus pour deux ans renouvelables par l'Assemblée générale ordinaire »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants de leur présence et de leur participation aux deux Assemblées générales, puis clôt la séance à 11 heures 50 minutes.

La Secrétaire,

Dominique Dotigny

Le Président,

Claude Bonneau